

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-134

Objet : Marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Zone d'Activités Economique dénommée « La Vie du Bois » à l'Ouest de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey
Résiliation du marché public

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2020-110 du 4 novembre 2020, portant acte de l'attribution, par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 30 octobre 2020, du marché public concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Zone d'Activités Economique dénommée « La Vie du Bois » située à l'Ouest de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, au Groupement d'Entreprises Conjoint ARCHIGRAPH – EAU+1 – PAYSAGE URBANISME ENVIRONNEMENT à Varambon (01) dont le mandataire (non solidaire) est la Société ARCHIGRAPH, moyennant un forfait provisoire de rémunération décomposé en deux tranches (ferme et optionnelle) pour un montant total de 197 200,00 € HT toutes tranches confondues ;

VU les dispositions des articles L.6.5° et L.2195-3.2° du Code de la Commande Publique relatif à la résiliation unilatérale d'un contrat par l'autorité contractante pour motif d'intérêt général ;

CONSIDERANT qu'en raison de modifications substantielles du projet suite à la loi Climat et résilience, il convient de procéder à la résiliation du marché public de maîtrise d'œuvre motivée par l'intérêt général à compter du 30 décembre 2022, en application des dispositions prévues par le Code de la Commande Publique ;

- DECIDE de résilier le marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une Zone d'Activités Economique dénommée « La Vie du Bois » située à l'Ouest de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey, conclu avec le Groupement d'Entreprises Conjoint ARCHIGRAPH-EAU+1-PAYSAGE URBANISME ENVIRONNEMENT à Varambon (01) pour motif d'intérêt général caractérisé par des modifications substantielles du projet suite à la loi Climat et résilience.

.../...

- PRECISE que la résiliation prendra effet à compter du 30 décembre 2022.
- DECIDE de signer le courrier de résiliation et de le notifier au titulaire.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 23 décembre 2022
Publiée le 27 DEC. 2022*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 23 décembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

